



CRJ

(Centre de Ressources Juridiques)

Le Centre de Ressources Juridiques (CRJ) est une structure d'information et d'appui juridique destinée aux communautés locales gestionnaires de ressources naturelles, aux communautés vivant dans les aires protégées et conservées, ainsi qu'aux défenseurs des droits environnementaux.

Le CRJ est une structure de TAFO MIHAOVO, gérée dans le cadre de l'initiative conjointe TAFO MIHAOVO-Natural Justice.

Pour mener ses activités, le CRJ travaille en étroite collaboration avec les institutions publiques, les avocats et professionnels du droit, les experts juristes et les organisations de la société civile.

QUE FAIT LE CRJ ?



INFORMER SUR LES DROITS ET LES OBLIGATIONS

Le CRJ vous informe sur les lois, les règles et les procédures existantes qui concernent vos droits et vos obligations, notamment en matière de ressources naturelles et d'environnement.



ORIENTER ET ACCOMPAGNER DANS LES DÉMARCHES

Le CRJ peut vous orienter et vous accompagner dans vos démarches auprès des autorités administratives, des tribunaux ou d'autres mécanismes permettant de résoudre un conflit.



SOUTENIR LES DINA ET LES SYSTEMES DE GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

Le CRJ apporte un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du Dina, ainsi qu'au renforcement des règles et des mécanismes de gouvernance au sein des communautés locales.



SOUTENIR LES DÉMARCHES POUR RENFORCER ET SECURISER LES DROITS

Le CRJ peut accompagner les démarches visant à sécuriser les droits des communautés sur leurs terres, les ressources naturelles, les savoirs traditionnels et les territoires de vie.



APPUYER LES DÉFENSEURS DES DROITS ENVIRONNEMENTAUX

Lorsqu'un défenseur des droits environnementaux est confronté à une situation d'urgence, le CRJ peut, dans la mesure du possible, lui apporter une assistance.

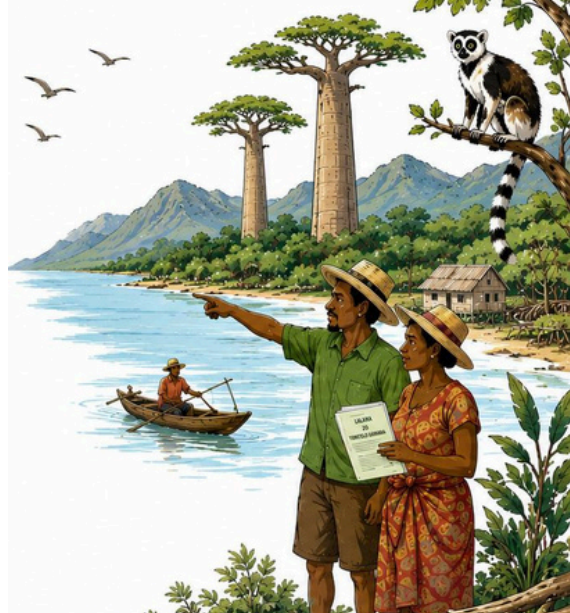
CE QUE LE CRJ NE FAIT PAS



Le CRJ ne représente pas directement les communautés ou les défenseurs des droits devant les tribunaux ou d'autres mécanismes de résolution des conflits. En revanche, le CRJ peut les accompagner dans leurs démarches et les aider à travailler avec un avocat, lorsque cela est nécessaire.



Le CRJ ne peut pas non plus intervenir dans des affaires qui ne concernent pas les ressources naturelles, l'environnement ou les intérêts collectifs des communautés.



POUR LES DEFENSEURS ENVIRONNEMENTAUX

Si vous êtes un défenseur environnemental et que vous faites face à une situation d'urgence, le CRJ peut vous accompagner pour demander une assistance auprès du Fonds AED. Le Fonds AED est un fonds spécial qui permet de fournir une aide temporaire aux défenseurs confrontés à une situation d'urgence.



POUR LES DEMANDES D'APPUI DANS LES CAS PRÉSUMÉES D'INFRACTIONS

Lorsqu'un cas est soumis au CRJ, celui-ci vérifie d'abord les faits présentés. Un comité ad hoc examine ensuite les possibilités d'appui au dossier. Dans ce cadre, le CRJ travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et avec les différentes structures concernées.

COMMENT CONTACTER LE CRJ ?



Par téléphone : **+261 38 94 815 09**



Par email : **centrederessourcesjuridiques@proton.me**



A l'adresse : **Lot VH37 Amparibe Antananarivo**